

**PRÉ-INSCRIPTION AU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE (CAP), AU BACCALAURÉAT
PROFESSIONNEL, AU BREVET PROFESSIONNEL OU A LA
MENTION COMPLÉMENTAIRE / CANDIDATS INDIVIDUELS
SESSION 2023**

Le service des examens professionnels étant très sollicité et ne pouvant répondre individuellement à chaque candidat, toutes les étapes sont décrites ci-dessous et sont
À LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT



Avant de m'inscrire, je prends impérativement connaissance du règlement, du programme et des dispenses d'épreuves sur le site www.ac-rennes.fr rubrique Scolarité/études/examens ⇨ Examens et résultats ⇨ Examens, en sélectionnant mon examen puis ma spécialité

Quand dois-je me
pré-inscrire ?

du 17 octobre 2022 à 8h au 25 novembre 2022 à 17h
Après, il sera trop tard : aucune pré-inscription hors délai ne sera acceptée.
Je n'attends pas les derniers jours pour me pré-inscrire.

**Y a-t-il des
conditions
particulières ?**

- Habiter dans l'académie de Rennes
- Etre en règle avec l'obligation de recensement ou la participation à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) – ex JAPD
- Avoir effectué toute la formation théorique et pratique (dont les PFMP) ou expérience professionnelle > 3 ans dans la spécialité concernée (niveau ouvrier qualifié)
- Pour certaines spécialités du bâtiment, des travaux publics et du bois, fournir l'attestation de formation R.408
- Pour les spécialités CAP AEPE et Pâtissier: avoir effectué 14 semaines de stages et/ou d'expérience professionnelle.
- Posséder une adresse électronique personnelle et la consulter régulièrement, y compris les spams/indésirables, pendant au moins 2 ans
- Cas des doubles inscriptions :
 - Je ne peux pas m'inscrire à 2 baccalauréats professionnels, 2 brevets professionnels, 2 CAP ou 2 mentions complémentaires au cours d'une même session (sauf contrat pro ou contrat d'apprentissage).
 - Je peux m'inscrire à 1 baccalauréat professionnel ou à 1 CAP (si les conditions d'inscription sont respectées) + 1 autre examen mais **attention** au risque de superpositions d'épreuves entre les 2 examens : je devrai alors faire un choix et je ne pourrai, pour ce motif, prétendre à la session de remplacement.
- En cas d'accident pendant les stages, les épreuves pratiques ou un trajet, je ne bénéficie pas de la législation sur les accidents de travail. Je dois donc souscrire une assurance responsabilité civile.

Où dois-je me
pré-inscrire ?

Je me pré-inscris en ligne depuis mon ordinateur à l'adresse :
<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/>

①
**Avant
ma pré-
inscription**

1. **Je crée mon compte candidat** (sauf si j'ai déjà eu un compte Cyclades avec identifiant-mot de passe remis par mon établissement, ou que j'ai été inscrit comme candidat individuel sur Cyclades)



①
Avant
ma pré-
inscription

2. Je fais attention à ma saisie :

- **Mon identité : Attention ! ces indications seront portées sur le diplôme**
 - Titre de civilité : M. pour Monsieur ; MME pour Madame
 - Nom de famille (ou nom de naissance) : c'est à ce nom que je serai enregistré
 - Nom d'usage (nom marital pour les femmes mariées)
 - Prénom(s)
 - Date de naissance
 - Lieu de naissance : ne pas confondre avec la ville dans laquelle j'habite ! Je saisis mon département de naissance ; si je suis né à l'étranger, j'indique le pays.

Ces informations figurent sur la pièce d'identité que je présenterai lors des épreuves.
- **@ Adresse électronique** : elle sera mon **identifiant Cyclades** : je dois toujours garder cette adresse pendant au moins 2 ans, la consulter régulièrement, y compris les spams/indésirables. J'évite les adresses électroniques « hotmail », « gmail », « outlook » ou « live »
Si je n'ai pas d'adresse électronique, je peux en créer une sur le site internet de La Poste : <https://www.laposte.net/accueil> ⇒ **Se créer un compte** et compléter le formulaire en ligne
- **Mot de passe** : 8 à 20 caractères dont majuscule, minuscule et caractère spécial (ex : . / ! * etc...). Il est indispensable pour accéder à mon espace candidat. Si j'oublie mon mot de passe, je pourrai le réinitialiser et je recevrai par mail un lien pour en recréer un nouveau.
- **Enregistrer => je recevrai un mail avec un lien pour activer mon compte sous 48 heures. Sinon, mon compte sera supprimé.**

Une fois mon compte activé,



Je choisis la session concernée :

CAP-JUIN 2023 ou
BCP-JUIN 2023 ou
BP-JUIN 2023 ou
MC3-JUIN 2023 ou
MC4-JUIN 2023

je renseigne tous les champs de chacun des onglets (Une aide ? m'est proposée), et je clique sur l'onglet **Suivant** pour continuer.

Suivant

1. Onglet Identification

● Adresse : je fais attention au numéro, au nom de ma rue, à mon code postal, à ma ville. Elle doit être complète donc je précise éventuellement le lieu-dit, le nom du bâtiment, d'appartement, de la personne qui m'héberge... **Si je déménage, je le signale** par mail à ce.dec7@ac-rennes.fr.

● Téléphones : à compléter obligatoirement car je peux être appelé par le service des examens

2. Onglet Informations candidature

● **Handicap et aménagements d'épreuves** : je saisis «Oui» si je demande des aménagements d'épreuves. Mes aménagements seront reportés si la «VALIDITE SESSION » figurait sur ma décision de 2021 ou de 2022 ; je recevrai cependant une nouvelle notification. Pour toute nouvelle demande, voir : <http://www.ac-rennes.fr/cid104195/examen-handicap.html>

● **Diffusion des résultats** : dans tous les cas, mon résultat sera publié sur le site du rectorat.
Organismes privés : si je réponds NON, mon résultat ne sera pas communiqué à la presse
Collectivités : si je réponds OUI, les collectivités pourront m'adresser une lettre de félicitation.

3. Onglet Qualification présentée

● **Attention à mon choix de spécialité** : une erreur peut avoir de très graves conséquences. Mes lieux d'examen et mes épreuves en dépendent.

● **Forme de passage**

Forme globale : je passe toutes les épreuves à cette session (à privilégier).

Forme progressive (CAP, bac. pro. et brevet pro. uniquement) : j'indique les épreuves que je souhaite présenter pour cette session seulement ; je passerai les autres épreuves en 2024.

4. Onglet Acquis

Attention, les demandes de conservation de notes ou de dispense d'épreuve se font à l'inscription. Dans ce cas, je ne dois pas m'inscrire aux épreuves concernées.

5. Onglet Epreuves

● **Epreuves obligatoires** : par défaut je suis inscrit. **Je peux demander la dispense pour les épreuves obligatoires d'EPS. Attention à mon choix de langues vivantes : une erreur peut avoir de très graves conséquences.**

● **Epreuves facultatives** (s'il y en a) : par défaut, je suis non inscrit. **Ces épreuves sont difficiles et demandent des compétences particulières. Je peux être convoqué loin de chez moi** (ex : le russe se déroule à Rennes) et à mes frais.

● **CAP AEPE EP1-EP3 / Assistants maternels**

Choix à faire pour l'épreuve EP 3 : avec projet réel ou sans projet

6. Onglet Récapitulatif

● **Je vérifie les informations saisies.**

● Pour modifier, je clique sur **Précédent** et pour confirmer, je clique sur **Enregistrer**.

● Mon numéro de candidat et mon numéro d'inscription apparaissent.

● **Attention ! Je suis pré-inscrit mais je ne suis pas encore inscrit à l'examen : il faut que je renvoie mon dossier d'inscription.**

②
Je commence
ma pré-
inscription

- **Je recevrai un mail** me confirmant les documents mis à disposition dans mon espace-candidat CYCLADES (cliquer sur Mes documents) **ou j'imprime directement ma confirmation d'inscription** (cliquer sur Visualiser / Imprimer).
- **J'imprime ma confirmation d'inscription, je la vérifie et rectifie les éventuelles erreurs en ligne. Dans ce cas, je la réédite avant le 25 novembre 2022 à minuit.**
- **Je date et je signe le document** (+ mon responsable légal si je suis mineur).
- **Je renvoie mon dossier d'inscription** à :

DEC7 - Service des Examens Professionnels
3 Allée du Général Le Troadec
CS 72506
56019 Vannes Cedex

Avant le 7 décembre 2022 avec les éventuels justificatifs.

Chaque année, des dossiers d'inscription envoyés en courrier simple ne parviennent pas au service des examens professionnels. **L'envoi des documents en courrier recommandé avec accusé réception ou en lettre suivie est donc fortement conseillé et m'assure de leur bonne réception. Je pense à conserver l'accusé de réception (à télécharger dans les 2 mois sur le site de La Poste pour les lettres suivies).**



Aucun envoi par mail ne sera accepté.

Si je ne renvoie rien, ma candidature sera définitivement annulée. Il n'y aura pas de rappel ni de recours possible.

En signant ma confirmation d'inscription, je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et des informations de cette note, certifiées exactes les renseignements fournis et je m'engage à passer les épreuves.

A ma confirmation d'inscription, je joins la copie de ma pièce d'identité. Je joins également, si je suis concerné par une ou plusieurs de ces rubriques :

- **pour une dispense** : copie du diplôme français ou européen, ou attestation de bloc de compétences ou d'acquis VAE.
- **pour un bénéfice ou un report de notes** : relevé de notes ;
- **pour un bac professionnel sans bénéfice de formation** : les justificatifs des 3 années d'expérience professionnelle
- **pour certaines spécialités** :
 - **bâtiment, travaux publics ou bois** : attestation de formation R.408 (échafaudage) (plus de détail sur : www.ac-rennes.fr rubrique Scolarité/études/examens ⇒ Examens et résultats ⇒ Examens, en sélectionnant mon examen puis ma spécialité). Seul un candidat fournissant une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ET un certificat médical attestant de l'incompatibilité du handicap avec la formation prévue pourra être autorisé à passer l'examen sans fournir d'attestation R.408.
 - **transport ou logistique** : CACES, FIMO, permis B, D, E, EC selon la formation choisie.
 - **CAP AEPE et Pâtissier** : les justificatifs de stages et/ou d'expérience professionnelle seront à **rendre ultérieurement** (voir www.ac-rennes.fr rubrique Scolarité/études/examens Examens et résultats ⇒ Examens ⇒ Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) En plus, puis en sélectionnant ma spécialité).

Les dispenses et les bénéfices de notes ne seront pris en compte que sur justificatifs.
À défaut, je serai inscrit aux épreuves.



Je garde une copie de ma confirmation d'inscription.

Mon choix est DÉFINITIF et IRRÉVERSIBLE : une fois signée et renvoyée, aucune modification ultérieure ne sera prise en compte, **même en cas d'erreur ou d'oubli.**

Il n'y aura pas d'autres documents fournis par le service des examens professionnels.

Je recevrai ma **convocation mi-avril 2023** sur mon espace candidat Cyclades. **Je ne peux pas choisir les dates et les lieux d'examen.** Ceux-ci sont définis en fonction du nombre de candidats, des spécialités et des places disponibles dans les établissements bretons. Ils ne sont pas modifiables.

Je consulte régulièrement le site internet : www.ac-rennes.fr rubrique Scolarité/études/examens ⇒ Examens et résultats ⇒ Examens, en sélectionnant mon examen puis ma spécialité. J'y trouverai au fur et à mesure de la session : le calendrier des épreuves, le matériel à fournir au moment des épreuves, des informations complémentaires...

Et après ?

☞ **Attention** : Cette consultation doit être effectuée depuis un ordinateur et non depuis un smartphone.

